



MADRES Asbl
info@madresasbl.be - +32 (0) 475 354 774 - 17, chemin d'Audregnies 7350 Thulin
www.madresasbl.be

AUTORISATION PARENTALE.

(Tuteur, éducateur,...)

PHOTOCOPIABLE

A faire en 2 exemplaires : un à nous renvoyer et un à avoir sur soi au retrait des dossards.
Pour les mineurs d'âge (-16 ans).

Je soussigné/e (nom des parents, tuteurs, répondants)
autorise (1) mon fils/ma fille à participer au Day Trail
Madres du 23 mars 2019.

Je suis au courant de l'article 2 du règlement de la course :

Article 2 – Conditions de participation

Trails : ouvert à tous à partir de 16 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).

*En dessous de 16 ans, l'autorisation parentale et l'accompagnement d'une personne majeure responsable est obligatoire.
Téléchargement de l'autorisation type à utiliser en annexe de ce règlement. Celle-ci sera remise signée par les 2 parties à l'organisation.*

L'accompagnement sous-entend, qu'une personne majeure s'occupe du mineur avant et après la course.

J'ai été informé du détail de l'activité et de son règlement et certifie que (1) mon fils/ma fille est capable d'y participer.

Fait à

Le

Téléphone

Signature

(1) Biffer les mentions inutiles.

Président : GHEM Jean-François
Secrétaire : DUCORON Laurence
Trésorière : ABRAHAM Anne-Lyse